

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES

**CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 23 Février 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Le 23 février 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18/02/2022.

Date d'affichage : 18/02/2022.

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Aurélie RENAUD, Brigitte TOURNIER, Corinne PASCAL, Patrick PETIT, Géraldine VIOLET.

Secrétaire de séance : Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2022 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Renouvellement du bail commercial de l'Épicerie multi-services – Majoration du loyer suivant l'indice du coût de la construction.
 - 2- Participation aux frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école publique de Banne (07460)
 - 3- Participation aux frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école St Joseph à Saint Ambroix (Gard)
- Questions diverses

.....

1- Renouvellement du bail commercial de l'Épicerie multi-services – Majoration du loyer suivant l'indice du coût de la construction

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération N° 01 – 2022 en date du 26 janvier concernant l'avenant au bail commercial de l'épicerie multi-services de la commune gérée par Mme Anne FREYTAG, faisant suite à l'extension de 33,40 m². Cette extension a fait supporter à la commune des charges supplémentaires qu'il a été nécessaire de répercuter sur le loyer de l'exploitant. Le loyer a été fixé à la somme de 436 € HT soit une augmentation de 120 €. Le renouvellement du bail vient à échéance le 1^{er} mars 2022. A cette date, la collectivité doit faire application de l'indice du coût à la construction uniquement sur le loyer avant extension, soit 316 €. Mr le Maire propose d'augmenter le loyer commercial se basant sur l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre de 2021 au 1^{er} mars 2022, et passe de 316 € à 338 €, **soit un loyer de 458 € HT**. Le loyer de l'extension sera intégré au calcul de la révision triennale à partir de celle qui interviendra le 1^{er} Mars 2025.

Vote Pour à l'unanimité

2- Participation aux frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école St Joseph à Saint Ambroix (Gard)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'Ecole privée St Joseph à SAINT-AMBROIX (Gard) pour la participation de notre commune aux frais de fonctionnement des écoles qui s'élèvent à **600 € par enfant**. Un enfant de Saint André de Cruzières est scolarisé dans cet établissement au niveau du primaire. En application de l'article 23 de la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L. 212-98 du Code de l'Education, la commune se doit de participer pour un montant négocié de **600 € par enfant**, pour l'année 2021/2022.

Vote pour 10, 1 Abstention (Patrick PETIT)

3- Participation aux frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école publique de Banne (07460)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'Ecole publique de BANNE pour la participation de notre commune aux frais de fonctionnement des écoles qui s'élèvent à **1.000 € par enfant**. Trois enfants de Saint André de Cruzières sont scolarisés dans cet établissement au niveau du primaire. En application de l'article 23 de la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L. 212-98 du Code de l'Education, la commune se doit de participer pour un montant négocié de **1.000 € par enfant**, pour l'année 2021/2022.

Vote Pour à l'unanimité

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation de Mélanie JACOB pour fêter les 2 ans du restaurant « La Table de Mélou ». Pour cette occasion, cette dernière invite l'ensemble des élus et leurs conjoints à un apéritif dinatoire le vendredi 3 juin 2022 à partir de 18h30.

Monsieur le Maire profite de cette communication pour informer également l'ensemble des élus qu'en accord avec la Sous-préfecture, l'inauguration du restaurant, de la vidéoprotection et de l'extension de l'épicerie, se déroulera le 29 avril 2022 à 17h00 avec les différents partenaires qui ont financé ces projets.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur l'éclairage public. En effet, le SDE07 nous a signalé par mail une augmentation de l'énergie de 55% par rapport à l'année dernière ce qui représente une estimation de la dépense pour la commune de 8261,03 euros pour l'année 2022.

Une étude sera demandée au SDE07 sur le coût et la rentabilité d'une installation qui permettrait de couper l'éclairage public à partir de 23h00. Patrick PETIT souhaite intervenir à ce sujet et ne comprend pas que le clos de Baron à lui seul possède 5 lampadaires pour 7 maisons. Monsieur le Maire précise que c'est l'étude du maître d'œuvre en collaboration avec le SDE07 qui a suggéré le nombre d'éclairage public dans ce lotissement. Corinne PASCAL et Brigitte TOURNIER signalent un problème de fonctionnement de l'éclairage public dans le secteur de Chadouillet. Jean Claude ESPERANDIEU en charge des travaux prend note de ces remarques et fera le nécessaire.

Joël LAHACHE souhaiterait connaître les suites de la proposition de la location de la salle des fêtes pour les associations de St Paul le Jeune faite lors du Conseil Municipal du 13 décembre dernier. Selon lui, il existe une mauvaise communication de la mairie de St Paul qui laisserait penser aux associations de la commune de Saint Paul que ce serait à elles de payer cette location. Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention qui impose un règlement de la municipalité de Saint Paul le Jeune. Lionel ROBERT explique que le Maire de cette commune a plutôt laissé le choix aux associations d'opter pour les salles les plus adaptées dans les communes environnantes sachant que les travaux de la salle des fêtes de St Paul sont reportés d'un mois.

Patrick PETIT souhaite évoquer la pétition mise en ligne contre le circuit des Planes. Stéphane FEDERICI lui rappelle qu'une communication sur ce sujet a été faite lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2021 et que depuis les services de l'Etat ont ouvert une instruction. Monsieur le Maire tient à souligner les retombées économiques que procurent le circuit sur la commune. Lionel ROBERT en réponse à la question de Patrick PETIT sur l'évocation du circuit dans la carte communale, précise que selon les différentes possibilités en matière environnementales ou d'urbanisme, des autorisations seront demandées à l'exploitant. En l'état actuel de la situation rien ne nous permet de connaître ses intentions.

Levée de séance à 19h40